



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET  
DU 11 JUILLET 2025**

*Convocation du 7 juillet 2025 par M. Philippe RITTER, maire*

***Etaient présents :*** Mmes et MM. Liliane CESANO, Roland MEYSSONNIER, Geneviève MONATTE-ALONZI, Brigitte PERRIN, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

***Etait excusé :*** M. Laurent GARNIER

***Secrétaire de séance :*** Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

*Nombre de conseillers en exercice : 10*

*Suffrages exprimés : 9*

*Nombre de conseillers présents : 9*

*POUR : 9*

*Nombre de conseillers votants : 9*

*CONTRE : 0*

*Nombre de pouvoirs : 0*

*ABSTENTION : 0*

**DELIBERATION 2025-29 – CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.523-1 ;

Vu le décret n° 2000-43 du 20 janvier 2000 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'inscription d'un agent de la commune sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise du 1<sup>er</sup> juillet 2025 établie par le Centre de gestion de la Haute-Loire ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs pour permettre la nomination de cet agent dans son nouveau cadre d'emplois ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de créer un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise, à compter du 15 juillet 2025 ;

- modifie en conséquence le tableau des effectifs, dont la version mise à jour est jointe en annexe à la présente délibération ;
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré à Monlet, le 11 juillet 2025

la Secrétaire de séance,



Liliane CESANO

le Maire,



Philippe RITTER


**TABLEAU DES EFFECTIFS  
au 15 juillet 2025**
**EMPLOIS PERMANENTS**

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteurs	Rédacteur principal de 2ème classe	1	35 h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35 h
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	1	35 h

**EMPLOIS NON PERMANENTS (article 3-3 - al. 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)**

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjointes techniques	Adjoint technique	1	22 h